YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 99/293

OBJET : Convention de prestation de service relative à un spectacle musical et de magie s'adressant au jeune public

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDÉRANT que la Ville d'Yerres a decidé d'organiser un spectacle musical et de magie s'adressant au jeune public, le 11 décembre 1999 à 17H00, dans la salle polyvalente du CEC, 2, rue Marc Sangnier, à Yerres.

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec l'association Magic and Co, représentée par, Monsieur Gérard HANDELBERG, son Président, dont le siège social est situé 15, rue des Genêts – Parc des Chevreaux – 91550 St Germain les Corbeil, pour un montant de 21.100 F T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous-fonction 33, article 6232.

REÇU LE
-7 DEC. 1999

Fait à Yerres, le 24 novembre 1999

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

170